

Département de MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE VEZELISE
COMMUNE DE VITERNE 54123
TELEPHONE : 03 83 52 75 27

ARRETE DU MAIRE

MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX
VENDREDI 02 JUIN 2023

Le Maire de la Commune de VITERNE,

Vu le marché de producteurs locaux organisé dans la commune de Viterne le vendredi 02 juin 2023 de 16h à 20h, par la Communauté de Communes Moselle et Madon,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et son Article R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985,

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

ARRETE

En raison du déroulement du marché des producteurs locaux,

. Article 1 :

Le vendredi 02 juin 2023 de 13h30 à 20h30,

La rue de la Mairie sera :

- interdite dans les 2 sens de circulation,
- interdite au stationnement des 2 côtés de la chaussée,

. Article 2 : Des panneaux réglementaires, des barrières de sécurité seront mis en place. Seuls les véhicules de service et de sécurité auront accès à cette rue et de 13h30 à 16h et de 20h à 20h30, les véhicules des commerçants.

. Article 3 : La Communauté de Communes Moselle et Madon, Monsieur le Maire de Viterne, Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

Fait à Viterne, le 02 juin 2023

Le Maire,

